

## 1) Action du 29 mars à Paris

A L'appel du Snes-FSU, de Sud Education et de la CGT, une soixantaine de conseillers d'orientation-psychologues et Directeurs de CIO se sont réunis en assemblée générale à Paris afin d'échanger sur la situation dans les différentes académies, concernant la mise en place du



processus de labellisation. Le moins que l'on puisse dire c'est que la confusion la plus totale existe et que des disparités importantes apparaissent : dans certaines académies ce sont les cités des métiers qui souhaitent être pilote des conventions régionales, dans d'autres ce sont des accords cadre ou des chartes régionales, ailleurs ce sont des conventions sous forme de GIP qui se développent, ici ce sont des conventions locales (avec seulement une convention type comme garde fou). Ce qui est certain comme le Snes l'avait bien identifié et qui nous a été confirmé lors de l'audience au ministère obtenue ce jour là, il est bien question des mettre à disposition des personnels pour réaliser les activités décidées par le réseau labellisé. « Ce sera l'occasion pour les personnels de différentes structures de mieux se connaître et d'échanger sur les pratiques ». « La labellisation ne concerne que le 1<sup>er</sup>

accueil » et pour le ministère le 1<sup>er</sup> accueil c'est « dire bonjour, écouter la demande et donner un RDV » !!! Il a fallu rappeler le cœur du métier de copsy et démontrer que la labellisation entraînait notre métier vers la polyvalence. Le Snes a rappelé que dans le processus de labellisation, c'étaient les CIO qui avait le plus à perdre et qu'il ne ferait pas le poids face aux autres structures.

Le ministère a dit être dans la défense des CIO. Mais il a pointé régulièrement lors de l'audience, la situation des petits CIO (micro CIO : moins de 10 copsy) qui ne peuvent offrir une amplitude horaire suffisante, ainsi la labellisation permettra de résoudre ce problème. Le Snes a fait remarqué que cette situation est due à un manque criant de postes de copsy et d'administratifs (dans l'académie de Limoges, des CIO se retrouvent sans postes administratifs). Concernant les postes, le ministère a fait remarquer que le nombre de postes était stable !!!



Nous avons rappelé les chiffres : entre 25 et 30% de contractuels, perte de 600 titulaires... Concernant la disparition de CIO, le ministère a

systématiquement rejeté la responsabilité sur les Conseils Généraux qui se désengagent. Or ce sont les Rectorats qui utilisent les positions des CG pour en profiter et organiser la fusion de CIO (ex : la Saone et Loire). L'occasion n'est-elle pas trop belle ?!!

Le Snes demande depuis mai 2011 un cadrage national et que soient signés des accords cadre entre CIO, Missions locales et pôle emploi au niveau régional, accord qui serait décliné au niveau local. Le Snes-FSU d'Orléans-Tours a fait un certain nombre de propositions dans ce sens depuis septembre (cf contributions 1 et 2 de la FSU) et a rencontré le SGAR (Préfecture de région), le Président de région et la Rectrice (cf comptes rendus d'audiences : info flash de mars). La région et la Rectrice n'étaient pas opposés à cet accord cadre. Ne voyant rien venir, nous allons bien évidemment relancer cette idée et interpeller à nouveau la Rectrice.

Le ministère a proposé une circulaire d'application concernant la participation des CIO à la labellisation dans le respect des missions et des métiers.

Lors de l'audience au ministère, le Snes a également abordé la question de 2 arrêtés qui viennent de paraître sans aucune concertation ni même transmission aux organisations syndicales avant publication et qui concernent le recrutement : une commission d'équivalence, constituée de 2 représentants du MEN, d'1 représentant du ministère de l'enseignement supérieur et d'1 du ministère du travail donnerait des équivalences de titre pour se présenter au concours de co-psy. Ainsi des personnes n'ayant pas la licence de psychologie pourraient se présenter au concours. Le Ministère a répondu que c'était pour diversifier le recrutement !!! (Cf info rapide)

## **2) Mutations :**

- GT vérification des barèmes : vendredi 11 mai
- CAPN des détachés le mardi 19 juin
- CAPA résultats du mouvement intra et révision des notes : mardi 19 juin

A l'issue du mouvement inter une seule personne est entrée dans l'académie. Aucune mutation de collègues de l'académie d'Orléans-Tours n'a été satisfaite. Ce qui démontre que le recrutement de co-psy n'est pas suffisant si on le met en regard des départs en retraite, et permet de moins en moins de mutations à l'inter. Alors que toutes les académies ont des postes vacants et emploient de façon massive, des contractuels, on arrive à des aberrations : des collègues ne peuvent muter dans des académies où le nombre de postes vacants est très important malgré des barèmes élevés.

Cette année aucun dossier au titre du handicap n'a été déposé, le GT a donc été annulé. Aucune demande de congé formation n'a été formulée par des co-psy pour l'année 2012/2013.

## **3) Stage « non titulaires » organisé par le Snes le 11 mai à Orléans.**

Ce stage est ouvert aux syndiqués et non syndiqués. Vous trouverez plus d'information sur le site du Snes d'Orléans-Tours.

## **4) Stage copsy/Dcio organisé par le Snes : jeudi 31 mai à Blois (convocation ci jointe)**